



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SÉANCE DU 1 MARS 2023

DELIBERATION n° 2023-03-031 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 23/02/2023

L'an deux mille vingt trois, le un mars à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle des fêtes de Bayas (33230), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 52

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISSON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Armand BATTISTON, Sophie BLANCHETON, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Sandy CHAUVEAU, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Dominique BERNESCUT (suppléant de Pierre-Jean MARTINET), Gérard MOULINIER, Paquerette PEYRIDIEUX, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Rachel VAUNA (suppléante de François TOSI), Josette TRAVAILLOT, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents : 18

Patrick MERCIER, Michel MASSIAS, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Marie-Sophie BERNADEAU, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Christophe DARDENNE, Christophe GIGOT, Patrick JARJANETTE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Christophe-Luc ROBIN, Baptiste ROUSSEAU, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote: 7

Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Denis SIRDEY pouvoir à Gabi HOPER, Monique JULIEN pouvoir à Marie-Noëlle LAVIE, Michèle LACOSTE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Laura RAMOS pouvoir à Alain JAMBON, David RESENDÉ pouvoir à David REDON, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON

Monsieur Jacques LEGRAND a été nommé secrétaire de séance

JEUNESSE, INSERTION, ATTRACTIVITE DU MONDE ETU PARTICIPATIVE RENOUVELLEMENT DE LA LABELLISATION EURODESK

Sur proposition de Monsieur Thierry MARTY, Vice-président en charge de la Jeunesse, de l'Insertion, de l'Attractivité Etudiante et de la Démocratie Participative,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Libournais,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 20 février 2023,

Le Bureau d'Information Jeunesse est labellisé « Relai Eurodesk en région », réseau de professionnels visant à informer les jeunes sur la mobilité européenne.

Cet engagement permet de développer l'information et la communication sur les dispositifs mobilisables : aides financières, documentation, possibilités de départ en Europe.

Il est nécessaire de renouveler cette labellisation qui permet d'accompagner une soixantaine de jeunes chaque année.

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (59 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à

- déposer une demande de labellisation « Relai Eurodesk en région » pour le Bureau d'Information Jeunesse (BIJ) situé à Libourne ;
- signer tous documents afférents à cette demande, dont la convention annexée à la présente délibération d'une durée d'une année, renouvelable tacitement.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le

09 mars 2023

Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
et par délégation
Philippe BUISSON,
Président de la Communauté d'Agglomération du
Libournais,
Président de séance



Jacques LEGRAND,
1^{er} Vice-président,
Secrétaire de séance



Convention relative aux relais Eurodesk en région Structures labellisées Information Jeunesse 2022

Vu le Plan de travail 2021/2027 de l'Agence Erasmus+ France Jeunesse & Sport, validé par la Commission européenne,

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs 2020/2022 passée par le CIDJ avec la Direction Jeunesse Education Populaire et Vie associative (DJPEVA), instituant le CIDJ comme structure de coordination nationale du réseau Eurodesk,

Vu la convention de gestion et de pilotage des crédits européens Eurodesk affectés à la France passée par le CIDJ avec l'Agence du service civique (Agence Erasmus+ France Jeunesse & Sport) pour la durée du programme Erasmus+ 2021-2027,

Vu la Charte européenne de l'Information Jeunesse du 27 avril 2018,

Vu les Principes Eurodesk du 7 novembre 2014,

Entre

Le CIDJ, situé 6-8, rue Eugène Oudiné 75013 Paris

Représenté par Sophie BOSSET-MONTOUX, directrice générale

Garant du label Eurodesk

Le CRIJ

Situé

Représenté par

Fonction

Relais Eurodesk régional

Et

La structure labellisée Information Jeunesse Bureau Information Jeunesse
 Située à Libourne (33500) 33 allées Robert Boulin
 Représentée par M^r Philippe BUISSON
 Fonction Président de Po CALI

Relais Eurodesk

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

PRÉAMBULE

Eurodesk est un réseau européen de professionnels qui facilite et encourage la mobilité de tous les jeunes en Europe et à l'international. Le réseau Eurodesk est soutenu et financé par la Commission européenne dans le cadre du programme Erasmus+.

Coordonné au niveau européen par une unité spécifique située à Bruxelles, Eurodesk Brussels Link, il s'étend à l'ensemble des pays membres de l'Union européenne et d'autres pays participant au programme européen Erasmus+.

Sous l'autorité du Ministère en charge de la jeunesse, la gestion et le pilotage d'Eurodesk en France est mise en œuvre par le CIDJ (Centre d'Information et de Documentation Jeunesse) sur la base d'une convention signée avec l'Agence du Service civique (Agence Erasmus+ France Jeunesse & Sport). Les structures labellisées Eurodesk en France sont des structures ayant le label Information Jeunesse.

Cette convention a pour objectif de définir les engagements respectifs des signataires.

ARTICLE 1 – Engagements du CIDJ

FOURNIR au relais Eurodesk

- L'accès à la plateforme myeurodesk.eu, dont l'Intranet Eurodesk européen
- Des outils pour mieux informer sur l'Europe et l'international
- Des supports de communication
- Une veille sur l'actualité européenne et nationale des politiques jeunesse et de la mobilité des jeunes en Europe et à l'international
- Les ressources spécifiques au réseau Eurodesk

PROFESSIONNALISER les coordinateurs régionaux et référents Eurodesk

- Acquisition et consolidation du socle de connaissances et de compétences liées à la mobilité et à l'Europe et l'international
- Utilisation des outils Eurodesk
- Formation des nouveaux labellisés
- Formation continue par le biais de webinaires sur des thèmes d'actualité

COORDONNER ET ORGANISER

- Des rencontres pour animer la vie du réseau Eurodesk, en coopération avec le CRIJ relais Eurodesk régional
- Un groupe de travail national qui définit les modalités d'action de l'année en cours
- Des groupes de travail ad hoc

VALORISER les actions Eurodesk menées en régions à travers un bilan national annuel

COMMUNIQUER sur les actions organisées par les structures labellisées Eurodesk de façon régulière

ARTICLE 2 – Engagements du CRIJ

Le CRIJ désigné comme relais Eurodesk régional s'engage à :

SOUTENIR le relais Eurodesk en région dans sa mission d'information sur la mobilité des jeunes en Europe et à l'international

ORGANISER des réunions de coordination pour animer la vie du réseau Eurodesk en région et en informer le CIDJ

PROFESSIONNALISER le référent Eurodesk par des échanges de pratiques entre référents Eurodesk et avec d'autres acteurs

FOURNIR au référent Eurodesk

- Des outils pour mieux informer sur l'Europe
- Des supports de communication

VALORISER les actions du réseau régional auprès des partenaires et des institutions en fournissant un bilan annuel régional des activités Eurodesk

ARTICLE 3 – Engagements de la structure labellisée Information Jeunesse

La structure BIJ Libourne désignée comme relais Eurodesk en région s'engage à :

DÉSIGNER un salarié de la structure Information Jeunesse « référent Eurodesk »

MANDATER le référent Eurodesk pour participer aux rencontres, réunions et formations du réseau Eurodesk, voire pour participer à des groupes de travail ad hoc

RESPECTER les Principes Eurodesk en annexe de cette convention

INFORMER

- Aménagement d'un espace visible et accessible dédié à la mobilité européenne et aux ressources Eurodesk
- Information du public sur l'Europe et la mobilité des jeunes en Europe et à l'international
- Organisation d'au moins une action annuelle sur la mobilité des jeunes en Europe et à l'international
- Diffusion des ressources Eurodesk

PARTICIPER A LA VIE DU RÉSEAU

- Participation aux rencontres Eurodesk régionales et nationales
- Participation aux campagnes Eurodesk européennes, nationales et régionales
- Utilisation active et régulière de l'Intranet Eurodesk européen
- Information du réseau sur ses actualités et événements Europe International (supports de communication et photos)

COMMUNIQUER

- Identification de la structure comme relais Eurodesk (utilisation systématique du logo Eurodesk)
- Référencement de ses coordonnées sur la map www.eurodesk.eu
- Communication sur Eurodesk et ses ressources auprès des partenaires de son territoire
- Promotion du site Eurodesk et le Portail européen de la jeunesse auprès du public et des professionnels locaux

FOURNIR au CRIJ et au CIDJ un bilan annuel des activités Eurodesk mises en œuvre sur son territoire afin d'alimenter un bilan Eurodesk régional et national annuel

ARTICLE 4 – Suivi et évaluation

Dans le cadre d'une démarche qualité, le relais Eurodesk régional devra établir un bilan annuel de ses actions Eurodesk destiné à la coordination nationale (CIDJ) et à la coordination régionale (CRIJ). Ces données permettront une valorisation optimale des actions du réseau.

ARTICLE 5 – Durée de la convention

La présente convention est valable un an. Elle sera renouvelée tacitement par périodes successives d'un an.

ARTICLE 6 – Résiliation

Le non-respect des engagements réciproques ci-dessus, dûment constaté, ou la cessation des programmes européens visés mettra fin automatiquement à la présente convention.



ARTICLE 7 – Règlement des litiges

En cas de contestations, litiges ou autres différends sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable par voie de conciliation dans un délai de deux mois.

Si aucun accord amiable ne peut être trouvé, tout litige relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution de la présente convention sera soumis aux tribunaux compétents.

Fait à _____, le

La structure labellisée Information Jeunesse

Représentée par

Le CRIJ

Représenté par

Le CIDJ, représenté par Sophie BOSSET-MONTOUX, directrice générale

ANNEXE

PRINCIPES EURODESK

Préambule

Avec un réseau de centres nationaux qui coordonnent plus de 1 300 structures locales d'information et de partenaires dans 34 pays d'Europe, Eurodesk est la principale source d'information sur les politiques européennes pour la mobilité des jeunes. Eurodesk répond aux demandes d'information des jeunes et les oriente de façon à faciliter leur mobilité en Europe. Grâce à son réseau et à ses outils d'information, Eurodesk forme et soutient ceux qui travaillent auprès des jeunes, dans une démarche de qualité. Le réseau Eurodesk gère et met à jour le contenu du Portail européen de la jeunesse.

Nos services sont de grande qualité car Eurodesk

1. **Fonctionne grâce à des professionnels qualifiés et formés** : Les services d'information et d'orientation proposés par Eurodesk reposent sur des professionnels qualifiés et formés qui sont experts sur la mobilité des jeunes en Europe
2. **Est gratuit** : Eurodesk propose des services d'information et d'orientation gratuits
3. **Prend en compte les besoins de chacun** : Eurodesk prend en compte les besoins, les centres d'intérêt et les souhaits de chaque jeune
4. **Informe et oriente tous les jeunes** : Eurodesk s'assure que les informations soient accessibles à tous les jeunes, y compris ceux qui ont moins d'opportunités
5. **Diffuse des informations neutres** : Eurodesk informe et conseille les jeunes en toute neutralité
6. **Orienté vers d'autres services d'information** : Eurodesk oriente vers d'autres services et réseaux d'information nationaux ou européens
7. **Facilite l'accès à des informations locales et régionales dans toute l'Europe** : Eurodesk informe sur toutes les régions d'Europe
8. **Base ses informations sur des témoignages et des expériences vécues** : Les informations et services d'orientation proposés reposent sur de réelles expériences à l'international ou bien font référence à des récits de voyages de jeunes
9. **Orienté vers des programmes de soutien financier** : Eurodesk informe les jeunes sur les dispositifs d'aide financière qui leurs sont destinés
10. **Travaille à partir de sources vérifiées et fiables** : Eurodesk oriente vers des fédérations et travaille dans le domaine de la mobilité avec une démarche qualité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SÉANCE DU 1 MARS 2023

DELIBERATION n° 2023-03-032 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 23/02/2023

L'an deux mille vingt trois, le un mars à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle des fêtes de Bayas (33230), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 52

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Armand BATTISTON, Sophie BLANCHETON, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Sandy CHAUVEAU, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Dominique BERNESCUT (*suppléant de Pierre-Jean MARTINET*), Gérard MOULINIER, Paquerette PEYRIDIEUX, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Rachel VAUNA (*suppléante de François TOSI*), Josette TRAVAILLOT, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents : 18

Patrick MERCIER, Michel MASSIAS, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Marie-Sophie BERNADEAU, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Christophe DARDENNE, Christophe GIGOT, Patrick JARJANETTE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Christophe-Luc ROBIN, Baptiste ROUSSEAU, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 7

Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Denis SIRDEY pouvoir à Gabi HOPER, Monique JULIEN pouvoir à Marie-Noëlle LAVIE, Michèle LACOSTE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Laura RAMOS pouvoir à Alain JAMBON, David RESENDÉ pouvoir à David REDON, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON

Monsieur Jacques LEGRAND a été nommé secrétaire de séance

**JEUNESSE, INSERTION, ATTRACTIVITE DU MONDE ETU
 PARTICIPATIVE**
**CRÉATION DES TARIFS DES SÉJOURS ORGANISÉS PAR LES ESPACES JEUNES -
 AVRIL 2023**

Sur proposition de Monsieur Thierry MARTY, Vice-président en charge de la Jeunesse, de l'Insertion, de l'Attractivité du monde étudiant et de la Démocratie participative,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération en date du 2 juin 2021 relative à l'harmonisation des tarifs des séjours organisés par les espaces jeunes du territoire,

Vu la délibération en date du 10 novembre 2021 relative à l'harmonisation et au lissage des tarifs des accueils de Loisirs sans hébergement à compter du 1^{er} janvier 2022,

Vu la délibération en date du 24 mars 2022 qui valide 10 tranches de quotients,

Considérant le souhait de la collectivité de permettre aux jeunes de découvrir un nouvel environnement, en favorisant la mixité et la vie en collectivité, en proposant un épanouissement collectif, en accompagnant l'autonomie par la découverte, en suscitant un intérêt d'ouverture vers le monde, en les responsabilisant dans l'organisation des temps de vie quotidienne,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 20 février 2023,

Vu l'avis de la commission finances, fiscalité et affaires juridiques en date du 20 février 2023,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité (59** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire décide :

- de créer les tarifs des séjours suivants durant les vacances scolaires d'avril 2023 selon la grille tarifaire ci-dessous :

Tarifs des séjours Avril 2023			
quotients	Irlande 6 jours	Pays de la Loire 3 jours	Berlin 5 jours
inférieur à 400	111 €	21 €	39 €
de 400 à 599	166 €	31 €	59 €
600 à 799	221 €	41 €	79 €
800 à 999	277 €	52 €	98 €
1000 à 1199	332 €	62 €	118 €
1200 à 1399	387 €	72 €	138 €
1400 à 1599	443 €	83 €	157 €
1600 à 1799	498 €	93 €	177 €
1800 à 1999	554 €	103 €	197 €
au dessus de 2000	604 €	113 €	215 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le

09 mars 2023

Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
et par délégation
Philippe BUISSON,
Président de la Communauté d'Agglomération du
Libournais,
Président de séance



Jacques LEGRAND,
1^{er} Vice-président,
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 08/03/2023

Reçu en préfecture le 08/03/2023

Publié le



ID : 033-200070092-20230301-2023_03_031-DE